

**Le 8 août, 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île tenue le 8 août 2022 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

Mairesse:	Diana-Joy Davies
Conseillères:	Kathy Burke Johanne Clark Nancy Clark Katrina Keating Miranda Matthews
Greffière-trésorière adjointe:	Maxine Matthews
Est absente Conseillère:	Marlene Boudreau

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

**N2022-107** La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2022-108** Sur une proposition de Kathy Burke  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté avec ajouts :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Approbation du procès-verbal
  - 1.4 Correspondance
2. Actes administratifs du conseil
  - 2.1 Rapports administratifs
    - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
    - 2.1.2 Communauté Maritime – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
  - 3.1 Centre d'entraînement – Achat d'équipements
  - 3.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
  - 3.3 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Production d'énergie éolienne

- 3.4 Offre d'emploi – 2e affichage – Concierge – Statut occasionnel (liste de remplacement)
- 3.5 Inspecteur (trice) municipal (e) – Technicien (ne) en Travaux Publics
- 4. Affaires diverses
  - 4.1 Abroger la résolution R2021-041 – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – TECQ 2019-2023
- 5. Période de questions
- 6. Clôture de la séance

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2022.

**R2022-109**

Sur une proposition de Johanne Clark  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**D'**adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 juillet 2022.

### **CORRESPONDANCE**

**N2022-110**

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **RAPPORTS ADMINISTRATIFS**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**R2022-111**

Sur une proposition de Katrina Keating  
Appuyée par Kathy Burke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**D'**approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 juillet 2022 au montant de 79, 985.41\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

### **COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX MISE À JOUR**

**N2022-112**

La mairesse, Diana-Joy Davies, n'a pas pu assister à la séance ordinaire de la Communauté maritime qui s'est tenue le mardi 12 juillet 2022. Par conséquent, aucune mise à jour n'est présentée.

### **ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL**

#### **CENTRE D'ENTRAÎNEMENT ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

**ATTENDU QUE** deux (2) des trois (3) tapis roulants dans le centre d'entraînement ne fonctionnent plus et la

municipalité était dans l'impossibilité d'acheter les pièces nécessaires afin de les réparer ;

**ATTENDU QUE** plusieurs utilisateurs fréquents du centre d'entraînement ont demandé la possibilité d'acheter un ensemble de «kettlebells» et des cordes d'entraînement ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

R2022-113

Sur une proposition de Johanne Clark  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la Municipalité de Grosse Île achètera deux (2) tapis roulants (Precor TRM 731 P30), un ensemble de dix (10) kettlebells, quatre (4) cordes à sauter «gymnetic» et une (1) corde d'entraînement de Body Gym Équipement Inc. au montant de 9 473.14 \$ taxes incluses.

**QU'**un montant de 8 650.23\$ soit, par la présente, transféré du surplus accumulé de la Municipalité de Grosse Île afin de couvrir les coûts des équipements mentionnés ci-dessus.

### **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

#### **EN CONSÉQUENCE**

R2022-114

Sur une proposition de Nancy Clark  
Appuyée par Johanne Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1, dossier n°1101042, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1, dossier n°1101042, ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE –  
PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

**ATTENDU QUE** Parc éolien de Grosse-Île (S.E.C.) et Hydro Québec sont actuellement en discussion afin de conclure un contrat d'achat d'électricité (CAE) produite sur le territoire de l'archipel par quatre éoliennes d'une capacité de 4,2 MW pour un total de 16,8 MW;

**ATTENDU QUE** des représentants de Parc éolien de Grosse-Île (S.E.C.) ont rencontré la Municipalité dans le but de lui présenter le projet et de connaître l'avis du conseil;

**ATTENDU QUE** la réalisation du projet du Parc de la Dune-du-Nord et la mise en service de ses deux éoliennes ont fait la démonstration qu'il était possible d'implanter des éoliennes dans le milieu dunaire tout en ayant de faibles impacts sur l'environnement immédiat;

**ATTENDU QUE** le prolongement de la zone industrielle liée à la production d'énergie éolienne vers l'est permettrait l'implantation du Parc éolien de Grosse-Île, ce qui aurait de retombées positives sur l'archipel et particulièrement pour la communauté de Grosse-Île;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité ne permet pas la production d'énergie éolienne sur l'espace visé par les promoteurs;

**ATTENDU QU'** une telle modification ne serait pas conforme aux grandes affectations des sols prévues au schéma d'aménagement et de développement

actuellement en vigueur sur le territoire de la  
Communauté maritime;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil sont favorables à la  
réalisation du projet;

**EN CONSÉQUENCE**

R2022-115

Sur une proposition de Johanne Clark  
Appuyée par Kathy Burke  
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes

**QUE** le conseil municipal demande à la Communauté maritime des Îles-  
de-la-Madeleine d'enclencher les procédures visant à modifier son  
schéma d'aménagement et de développement dans le but d'y ajouter une  
affectation des sols dite *Industrielle liée à la production d'énergie  
éolienne* afin de permettre la réalisation du projet tel que prévu par Parc  
éolien de Grosse-Île (S.E.C.) et Hydro-Québec.

**OFFRE D'EMPLOI – 2<sup>E</sup> AFFICHAGE  
CONCIERGE – STATUT OCCASIONNEL (LISTE DE  
REMPLACEMENT)**

**ATTENDU QU'** aucune candidature n'a été reçue suite à l'affichage  
de l'offre d'emploi (interne/externe) pour  
embaucher les services d'un (e) concierge, statut  
occasionnel (liste de remplacement) ;

**EN CONSÉQUENCE**

R2022-116

Sur une proposition de Katrina Keating  
Appuyée par Miranda Matthews  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit, par la  
présente, autorisée à procéder avec un deuxième affichage de l'offre  
d'emploi à l'interne et à l'externe pour embaucher les services d'un(e)  
conciERGE, statut occasionnel (liste de remplacement).

**INSPECTEUR (TRICE) MUNICIPAL(E) – TECHNICIEN(NE)  
EN TRAVAUX PUBLICS (STATUT SAISONNIER)**

N2022-117

REPORTÉ

**ABROGER LA RÉOLUTION R2021-041  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC – TECQ 2019-2023**

R2022-118

Sur une proposition de Miranda Matthews  
Appuyée par Katrina Keating  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** la résolution R2021-041 – Programme de la taxe sur l'essence et de  
la contribution du Québec – TECQ 2019-2023 soit abrogée.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**N2022-119**      Aucun membre du public n'est présent

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**R2022-120**      Sur une proposition de Nancy Clark, la séance est levée à 19h25.

---

Diana-Joy Davies  
Mairesse

---

Maxine Matthews  
Greffière-trésorière adjointe